

Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1405

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de la Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise, du projet de quartier de la Duchère et du grand projet de ville. Pour le quartier de la Duchère, elle est le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions, aux problématiques spécifiques du quartier, afin d'enrayer le processus de déqualification qui conduit au départ des duchérois et au manque d'attractivité du quartier vis-à-vis d'habitants potentiels.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2001-2003 approuvée par délibération du conseil de Communauté en date du 27 mars 2001 autour des axes suivants qui visent à l'amélioration :

- de la gestion urbaine et du cadre de vie,
- du lien social et du cadre de vie,
- de la sécurité et de la tranquillité des habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2003, le coût global de la GSUP est estimé à 1 691 476 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 103 593 € nets de taxes au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions à mener, le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition entre les partenaires financiers est annexé au présent rapport ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-6490 et n° 2003-1087, respectivement en date des 27 mars 2001 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité du quartier de la Duchère pour l'année 2003 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 103 593 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière avec les différents partenaires et bailleurs sociaux concernés pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - comptes 657 480, 657 340, 657 540, 657 570 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,